

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 8 Décembre 1825.

AVEC PERMISSION DU MAGISTRAT.

Les abonnemens à cette feuille p. 1826, devront être adressés à l'Éditeur, francs de port. d'ici au 31 Décembre courant. Le prix est de 42 batz par abonnement, non compris le port.

ARTICLES OFFICIELS.

Vente des Vins pour 1825.

Le pot à 18 creutzers.
Le setier, L. 7 1/4 s.
La gerle, „ 17 1/2 „ 7 1/5 d.
Le muid, „ 86 „ 8.

Abri des Grains.

Froment, 18 batz }
Orge, 9 „ } l'éminé.
Avoine, 7 „ }

Au Château de Neuchâtel, le 6 Décembre 1825.
CHANCELLERIE D'ÉTAT.

1. En vertu d'un gracieux arrêt du Conseil-d'Etat en date du 14 Novembre dernier, et d'un jugement de direction rendu le 18 du même mois par la noble Cour de Justice de Neuchâtel, le Sieur Charles-Frédéric Mathey, des Communes du Locle et de la Brévine, domicilié en cette ville, agissant en sa qualité de tuteur juridiquement établi de Louise-Frédérique Philippine, fille mineure de Frédéric Schaub fils, précédemment boulanger à Neuchâtel, et de Henriette-Philippine née Mathey, ses père et mère, fait savoir qu'il se présentera par devant la dite noble Cour de Justice, qui sera assemblée au lieu ordinaire de ses séances, le Vendredi 13 Janvier 1826, à 10 heures du matin, pour y postuler, au nom de sa pupille, ainsi qu'en celui des enfans à naître du mariage de Frédéric Schaub fils et de Henriette-Philippine Mathey, une renonciation formelle et juridique aux biens et dettes présents et futurs des dits Frédéric Schaub fils et de Henriette-Philippine Mathey, et de toute l'ascendance paternelle des dits enfans. En conséquence, tous ceux qui croiraient pouvoir opposer à la dite demande en renonciation, sont péremptoirement assignés à se présenter par devant la dite noble Cour de Justice de Neuchâtel, le dit jour 13 Janvier prochain, pour y faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion perpétuelle. Neuchâtel, le 1^{er} Décembre 1825.

F.-C. BOREL, greffier.

2. Le Conseil-d'Etat ayant accordé la discussion des biens et dettes de Henri-François Brossin, sujet de cet Etat, marchand quincaillier à Neuchâtel; noble et vertueux Auguste-Charles-François de Perrot, conseiller d'Etat et maire de Neuchâtel, a fixé la journée des inscriptions du dit décret au Mercredi 14 Décembre prochain, jour auquel tous les créanciers du dit Henri-François Brossin sont péremptoirement assignés à se rencontrer dans l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, dès les neuf heures du matin, par devant M. le Maire et M. les Juges-Egaleurs, pour y faire inscrire leurs titres et prétentions, et être ensuite colloqués suivant leur rang et date, sous peine de forclusion. Donné à Neuchâtel, le 22 Novembre 1825.

F.-C. BOREL, greffier.

3. Le Gouvernement de cet Etat ayant ordonné le décret des biens et dettes du Sieur Albert Stouki père, maître meunier à Serrières; M. le Maire de Neuchâtel a fixé la journée des inscriptions dudit décret au Mercredi 21 Décembre proch., jour auquel tous les créanciers du dit Albert Stouki père sont péremptoirement assignés à paraître, dès les neuf heures du matin, par devant M. le Maire et le Juge-Egaleur nommé au présent décret, qui sera assemblé dans l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, pour y faire inscrire leurs titres et prétentions, et être ensuite colloqués suivant leur rang et date, sous peine de forclusion. Donné au greffe de Neuchâtel, le 22 Novembre 1825.

F.-C. BOREL, greffier.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

4. M^{me} veuve Prince née Guyenet, vendra le Jeudi 8 Décembre, dès les 9 heures du matin, dans le magasin au bas de sa maison sur la Place, rue des Halles, divers meubles et effets trop longs à détailler: le tout à de très-bas prix.
5. A vendre, par voie de minutes, les trois morceaux de vigne suivans: 1^o Une vigne située rière Auvernier, lieu dit aux Ravines, contenant environ 5 ouvriers, jouxte du côté de bise M. J.-J. Perrochet, et de vent M^{me} la veuve Lianna. 2^o Une dite rière le même territoire; lieu dit aux Rochettes, contenant environ 1 3/4 ouvr., jouxte du côté de bise M. le justicier Auguste Lardy, et de vent M^{me} la veuve de M. Claude Perrochet. 3^o Une dite située rière le vignoble

de Colombier, lieu dit aux Dortines, contenant environ 3/4 d'ouvrier, jouxte du côté de vent Franç. Pernod, et de bise M. l'ancien d'église A.-H. Beaujon. Ces trois vignes seront définitivement vendues le Lundi 12 Décembre courant, à 2 heures de l'après-midi, en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur, dans l'étude du greffier Girardet à Auvernier, qui communiquera aux amateurs les condit. de ces enchères.

6. Les frères Abram-Louis et Jean-François Clortu, de Cornaux, exposent en vente par voie de minute leur maison située au Neubourg en cette ville, occupée ci-devant par le Sieur Ramseyer, maître charpentier, consistant en deux étages et plain-pied. S'adr. p. le prix et les conditions, au S. r. Belenot, notaire, maison de M. le Baron de Chambrier, rue de la Balance, dépositaire de la minute, qui sera échu à son étude le Jeudi 8 Décembre, à 10 heures du matin.

7. Ensuite de permission obtenue, le S. r. Stauffer, voiturier, fera vendre par voie d'enchères publiques, et à des conditions favorables, 4 à 6 chevaux. Ces enchères auront lieu près du Poids public, le Jeudi 8 Décembre courant, à 9 heures du matin.

8. M. le colonel de Morel informe le public, que le Samedi 10 Décembre courant, à 3 heures de l'après-midi, chez les Dames Beaujon à Auvernier, il fera vendre publiquement et sous de favorables conditions, deux vignes rière le territoire de Colombier, lieu dit au Loclat; la première, qui est celle du côté de vent, contient environ 2 ouvriers; la seconde contient environ 8 ouvriers, et est très-susceptible d'être partagée, si cela convenait aux amateurs.

ON OFFRE À VENDRE.

9. Chez M. Borel-Borel, libraire, Catalogue des médailles trouvées à Dumbresson dans la seconde quinzaine de Septembre 1824. Prix 2 bz.

10. Chez J.-J. Paschoud, impr.-libraire à Genève: Vie et mémoires de Scipion de Ricci, évêque de Pistoie et Prato, réformateur du catholicisme en Toscane, sous le règne de Léopold, composés sur les manuscrits autographes de ce prélat et d'autres personnes célèbres du siècle dernier, et suivis de pièces justificatives, tirées des archives de M. le commandeur Lapo de Ricci à Florence, par Potter, 4 vol. 8^o, portrait, 24 fr. Nouvelles lettres provinciales sur les affaires du tems, par l'auteur de la revue politique, 8^o, 4 fr. Le tome 28, victoires et conquêtes des Français, guerre d'Espagne en 1823, 8^o, 6 fr. 50 c. Le tome 2, prodromus systematis naturalis regni vegetabilis, auctore DeCandolle, 8^o, 16 fr. Annuaire historique-universel pour 1824, par LeSur, 8^o, 12 fr. Essai historique et moral sur la pauvreté des nations, la population, la mendicité, les hôpitaux et les enfans trouvés, par Foderé, 8^o, 7 fr. 50 c. Les prix sont argent de France, qu'il faut affranchir avec les demandes.

11. M^{lle} Julie Steiner vient de recevoir un assortiment de schalls en bourre-de-soie et en laine de toutes grandeurs, dans les prix de 2 gros-écus à 3 1/2 louis, dits en circassienne 5/4 en toutes nuances et de la plus grande finesse, fichus divers en soie, cravates anglaises blanches, dites en soie noires de 5/8, 3/4 et 1 aune, mérinos de Saxe en diverses couleurs, qualité superfine, au bas prix de 10 fr. de Suisse, dits anglais de toutes couleurs, foulards des Indes bleu et blanc à 3 1/2 batz par paquet de 7 mouchoirs, dits rouge et jaune, dits de Saxe, bordures et franges p. schalls, gaze, voiles en noir, en blanc et en vert, nanzou anglais broché de plusieurs dessins, de 4/4 de large, dit uni, organdis, basin, piqués de Saxe et anglais, couvertures blanches p. lits, levantine, marceline, taffetas et gros de Naples, séduisantes en couleur et p. deuil, indiennes de Mulhouse et de Suisse, étoffes ombrees en soie p. robes, gants glacés, dits fourrés, glaces de Paris avec ou sans baguettes, tapis de pied carrés, dits à l'aune, franges en soie, en laine, en coton et en fil, dorures de toute espèce, etc.

12. Chez M. Michaud-Mercier, quelques pièces tapis de laine unis et à carreaux, fond vert et fond gris; 4/4 à 8/4 de large. Il a reçu encore quelques douzaines ognons de fleurs, narcisses de Constantinople, totus-albus, orinos grand soleil d'or, jacinthes doubles, tulipes duc de Tholl et mignonnes de Perse, jonquilles doubles, ainsi que des pots à fleurs en terre-de-pipe, et des vases en verre p. ognons. Méches rondes p. quinquets et lampes astrales, dites plates cirées et non cirées p. lampes et réverbères.

13. Ch. Dagond, de retour de Paris avec un superbe assortiment de nouveautés, consistant en sacs et gibecières dans les plus nouveaux goûts; nécessaires avec et sans musique p. Messieurs et Dames dans tous les prix, tricots de laine et de coton, jupes, brassières p. enfans, gilets, pantoufles fourrées, dites russes; véritables gants de Paris à 10 1/2 batz la paire; — sera parfaitement assorti p. Noël, en jouets d'enfans de tout genre, cadres p. la miniature de routes grandeurs, ronds et ovales, et une infinité d'autres articles trop longs à détailler: le tout à des prix très-modiques.

14. Un grand manteau bleu, faisant le tour, en bon état, qu'on cédera à un prix raisonnable. S'adr. à Henri Marteler, maître tailleur.

15. M. M. Borel frères, en face de l'hôtel du Faucon, ont l'honneur de prévenir leurs pratiques, qu'ils ont reçu un nouvel envoi de cornichons d'Allemagne, ainsi que des rittes sur fines argentées d'Alsace, de toute beauté. Ils sont du reste toujours très bien assortis en épicerie fines et autres. Le dépôt de la verrerie de Semsales, qu'ils continuent à tenir, est toujours bien assorti de belles bouteilles, d'un verre clair, à l'ancien prix.

16. M. Samuel Cousin, confiseur nouvellement établi en cette ville, a l'honneur de prévenir le public qu'il fera différens bonbons p. desserts et soirées, ainsi que de bons biscuïmes de Berne. Outre cela il fabriquera des glaces et autres rafraichissemens à l'instar de M. Torroni de Paris, et ose espérer que les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, seront satisfaites tant de son travail que de la modicité de ses prix. Son magasin est à la Grand'rue, n^o 240.

17. Louise Perrolet, domiciliée à St. Blaise, informe le public qu'elle sera p. Noël, et comme à l'ordinaire, très-bien assortie de biscuïmes de Berne et autres, de même qu'en desserts. Les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, auront lieu d'être satisfaites tant par la bonne qualité de sa marchandise que par la modicité de ses prix. Elle demeure chez M. Fred. Auguste Dardel.

18. On trouve à l'ordinaire chez Mattley, boulanger, à la Grand'rue, des ecrelets blancs et jaunes, première qualité et à juste prix.

19. De beaux dindons gras, chez M^{me} Borel-Warnod.

20. Vingt-huit pieds de tuyaux en fer battu, propres p. un fourneau; une étable en bois, dans le bas de laquelle on peut loger une vache et une chèvre, et dans le haut deux charrs de foin; une arche farinière à deux séparations, pouvant contenir 30 sacs de grain ou de farine, avec trois buffets, à deux portes bien ferrées et ayant de bonnes serrures, au-dessus, pour y serrer du linge ou d'autres effets: tous ces objets presque neufs. Plus, une romaine à peser de 1 à 550 lb. S'adr. à L. Mørke, teinturier à Serrières, qui, faute de place, cédera le tout à très-bas prix.

21. A la pinte sur le Bassin, et à un prix raisonnable, de belles poudrettes de deux ans, venant de Lavaux.

22. Des billons de planches en bois de noyer et de chêne, chez Bertrand, boulanger.

23. M. Clerc, notaire, à la Grand'rue, est chargé de vendre plusieurs pièces en argent fin et non marquées, comme cabarets ou plateaux chandeliers, théière, pots à lait, caténière, jatte à eau, dite p. le sucre, boîte à thé, huillier, truelle et cuillers et fourchettes à dessert. Ces objets seront cédés en sus de leur poids au prix courant de l'argent, avec une légère rétribution pour la façon.

24. Morel, coiffeur, à la Grand'rue, n^o 233, vient de recevoir de l'eau de Cologne, et tout ce qui a rapport à la parfumerie.

25. Un petit manteau de drap gris-de-fer, ainsi que des barreaux de fenêtre. S'adr. au Sieur Frédéric Louis, à la Grand'rue.

26. En commission, chez M^{me} Drose née Clerc, près de l'hôtel-de-ville, un assortiment de dentelles du pays, à des prix très-modiques.

27. M. Alphonse Bouvier, à la rue des Moulins, vient de recevoir un nouvel envoi de pastilles de Calabre, qui sont très-bonnes contre les rhumes, les catarrhes, etc. Liège en planches fin et ordinaire, gros liège p. portettes de légères, bouchons sur fins p. bouteilles, etc.; vin de Champagne, vin de Malaga très-vieux, muscat de Frontignan, vin de Madère sec, dit de Xérès anier, rum de la Jamaïque; plus, un assortiment de liqueurs sur fines d'Hollande: le tout à juste prix. Il recevra sous peu des rittes d'Alsace.

28. Chez Savoye, horloger, près le Temple-neuf, deux pendules neuves, frappant heures et quarts sur ressorts-timbres, et à répétition, cadrans 8 pouces, cabinets fond bleu, ouvrages de première qualité. Deux cartels, l'un cabinet en acajou à colonnes, d'un très-joli goût, l'autre en marbre blanc carré. Un régulateur à longue ligne et à seconds; quelques pendules et horloges de rencontre. Il est toujours assorti en montres d'or et d'argent, et établit, à des prix modiques, les pièces qu'il se trouverait ne pas avoir. — Le même est chargé de placer p. domestique, un jeune homme Vaudois, âgé de 22 ans, très-recommandable par sa moralité, qui connaît bien le pansement des chevaux et le train du labourage.

29. Dans le magasin de M. Wavre-Wattel, sur le Bassin, un assortiment de tuiles, carons, plattes, planelles et creneaux bien cuits et parfaitement conditionnés, provenant d'une des meilleures tuileries des environs; et afin d'en faciliter la vente, il offre les tuiles, carons et planelles à 2 francs par mille au-dessous des prix ordinaires et contre argent comptant — Pendant le mois de Décembre on trouvera constamment dans sa maison du côté de la Place d'armes, différentes espèces de volaille, pigeons, canards et oies grasses et vivantes, à juste prix.

30. Environ 300 pots vinaigre, 3 à 4 bosses vin p. vinaigre, quelques cents bouteilles vin rouge 1822 prem.^{re} qualité, un écrou de gros pressoir en noyer, la ferrure d'un potager et four à rôtir, deux commodes en noyer, de petits pupitres, et un fourneau en catelles vert-pâle, avec ses tuyaux, et se chauffant depuis la chambre. S'adr. à MM. Fatton frères, à Colombier.

31. J. Dorn, en cette ville, vient de recevoir les étoffes mi-soie qu'il a annoncées dans un précédent numéro de cette feuille, ainsi que des indiennes de Mulhouse, dites robin-des-bois, genre tout nouveau.

32. Chez Hi. Grossmann et Fs. Perrochet, près du Bassin, outre les articles de leur commerce dont ils sont des mieux assortis: orge d'Ulm prem.^{re} qualité, à 2 batz la livre en en prenant un peu à la fois; riz et rizon, chocolat sucré et en pâte, thé pecco avec et sans pointes blanches, dont les qualités ne laissent rien à désirer; sucre en pains première qualité, à 6 1/2 batz la livre par pain. Ils viennent de recevoir un nouvel assortiment de chandelles, connues avantageusement par leur qualité, qu'ils peuvent céder à 5 batz la livre, par 25 lb. à la fois.

33. Chs. Borel, tapissier, vient de recevoir un nouvel assortiment de glaces de Paris, tapisseries, devants de cheminée. Il est également pourvu de bon crin p. meubles, idem d'herbes p. paillasses, laine d'Allemagne pour matelas, dans les plus justes prix. Son magasin est sur la Place, maison de M. de Montmollin, secrétaire d'Etat.

34. Une bonne seille à savonnade, neuve, avec son bâton à coulisse; 150 cruches à bière, de bon grès, bien vernies en blanc intérieurement et extérieurement. S'adr. à David Duvoisin, marchand de fromage, ruelle des Poteaux. — Le même continue à acheter du tartre ou pierre à vin.

IMMEUBLES.

35. Les vignes de M. le ministre Diacon, sur la ville de Neuchâtel, annoncées en vente par les précédentes feuilles d'avis, n'ayant pas été vendues, les amateurs qui pourraient avoir des vues sur une ou plusieurs de ces vignes, pourront dès aujourd'hui faire des propositions à M. Reymond, notaire, au faubourg, chargé de les écouter favorablement.

36. Dès-à-présent, la maison n° 236 à la Grand'-rue, occupée par M.^{me} veuve Philippin-Gigaud. Cette maison consiste en un rez-de-chaussée, où est la pâtisserie, four et accessoires; plus, trois étages, avec chambres à resserrer: le tout en bon état. S'adr. à M. F.-L. Borel, du Petit-Conseil, qui fera connaître les conditions avantageuses p. le paiement.

ON DEMANDE A ACHETER.

37. Un bureau, avec quelques tabourets et des compartimens p. les lettres. S'ad. au bur. d'avis.

38. Des cuves à vendange encore en bon état. S'adr. à C. Borel, tanneur à Valangin, qui offre à vendre de la raclure d'écorce.

ON OFFRE À LOUER.

39. Le second et le quatrième étage de la maison Borel-Warnod, en face de l'hôtel du Faucon.

40. Pour Noël, une chambre à feu au 3^e étage de la maison de M.^{me} Prince née Guyenet. S'adr. à elle-même.

41. Une grande chambre à fourneau et un cabinet à cheminée, meublés ou non, avec ou sans la table, chez M. Gagnebin, au Sablon.

42. De suite ou p. Noël, un logement dans la maison Guyenet, vis-à-vis la Poste.

42. De suite, au centre du village de Montmollin, une maison avec grange et écurie, deux jardins et un verger, si on le désire. S'adr. au Sieur J.-F. Perregaux, au dit Montmollin.

44. Pour Noël, la boulangerie du four de la ville, avec ses dépendances. S'adr. au bureau d'avis.

ON OFFRE À AMODIER.

45. Les bains de Bretiège, près Anet, avec le domaine attenant, ayant changé de propriétaire, seront mis à ferme p. y entrer au printemps prochain. Ces bains, connus avec avantageusement par la salubrité de leurs eaux, seront mis en état de recevoir et loger convenablement les personnes qui voudront en faire usage. On ne négligera pas non plus de pourvoir à tout ce qui pourra en rendre le séjour agréable par l'embellissement des appartemens, des alentours et des beaux points de vue qui sont à proximité. Le domaine considérable contigu à ces bains, qui est déjà d'un bon rapport, sera amélioré par les propriétaires de manière à augmenter ses produits, dont l'écoulement sera d'autant plus avantageux au fermier, que l'extention que recevra cet établissement, lui en assurera la consommation sur les lieux mêmes. Un fermier actif et intelligent pourra encore tirer de grands avantages de l'établissement projeté d'un commerce d'industrie, occupant un grand nombre d'ouvriers, et dont le siège serait distant de quelques pas seulement de l'auberge des bains. On serait disposé à donner la préférence pour l'affermage de cette propriété, à un aubergiste du canton de Neuchâtel, qui fût en état de desservir convenablement les bains et l'auberge, et de cultiver convenablement le domaine; mais il serait inutile de se présenter sans preuves suffisantes de moralité et sans sûretés acceptables. S'adr. par lettres affranchies, à M. J. Biolley, à Neuchâtel, qui indiquera.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

46. Une personne mariée, de la campagne, d'un âge mûr, sans enfans, et muni de bons certificats, désirerait trouver en ville une pinte bien achalandée, p. y entrer de suite, s'il le faut, ou courant Février prochain; offrant de payer d'avance en cas exigible. S'adr. au bureau d'avis.

47. On demande p. entrer de suite, un jeune homme fort et robuste, et surtout de bonne conduite, à qui on apprendrait le métier d'imprimeur sous de favorables conditions. S'adr. à la lithographie Gagnebin, au Sablon.

48. Une maîtresse tailleur en ville prendrait chez elle de suite une rassujettie. S'ad. au bur. d'avis.

49. Une jeune fille désirerait se placer p. nourrice. S'adr. au bureau d'avis.

50. Une fille munie de bons certificats, qui connaît le service, et qui sait coudre, tricoter, etc., désirerait trouver p. Noël ou p. le printemps prochain, une place de femme de chambre à Genève ou en France. S'adr. au bureau d'avis.

51. On demande un apprenti p. l'état de tailleur d'habits. S'adr. à Louis Gacon, maître tailleur, Grand-rue.

52. On demande un valet ou une servante, pour soigner du bétail et un petit domaine peu éloigné de la ville. On veut une personne bien au fait des ouvrages d'une ferme, et qui puisse produire de bons certificats de sa conduite. Elle pourrait entrer de suite. S'adr. au bureau d'avis.

53. On demande p. Noël une bonne cuisinière, qui soit fidèle, de bonnes mœurs et propre; si elle n'a pas d'attestation de ces qualités, il est inutile de se présenter. S'adr. au bureau d'avis.

54. Un jeune homme âgé de 18 ans, parlant l'allemand et le français, muni de bons papiers, connaissant le service, et sachant conduire les chevaux, désire trouver une place p. Noël. S'adr. au bureau d'avis.

55. On demande, p. servir en pays étrangers, une bonne cuisinière, entre 30 et 40 ans, munie de recommandations qui attestent son savoir, sa fidélité et ses mœurs. S'adresser à M.^{me} Borel-Thuiller, au faubourg.

56. Pour des filles allemandes qui désirent entrer en services à Neuchâtel, on est prié de s'adresser au bureau de commission Biglen, à Berne.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

57. On a perdu, dans la soirée du 30 Novembre dernier, depuis le chemin du Pertuis-du-soc jusqu'au faubourg, en suivant la grande route, un bracelet d'acier, que l'on est prié de rapporter au bureau de cette feuille, contre récompense.

58. On peut réclamer, contre les frais d'insertion, un parapluie oublié la semaine de la foire, chez L. Baillet.

AVIS DIVERS.

59. Charles Soutzener, aubergiste au Faucon en cette ville, ayant appris qu'on faisait circuler le bruit qu'il avait exigé d'un étranger qui avait séjourné dans son auberge avec une suite nombreuse, un prix beaucoup trop considérable; s'est présenté chez M. le Maire et MM. les Quatre-Ministres, et les a convaincus qu'il ne méritait aucun reproche, en leur produisant le compte même qu'il avait fourni à cet étranger, qui, bien loin d'avoir porté aucune plainte à l'Autorité, avait au contraire témoigné sa satisfaction d'une manière très-généreuse envers les domestiques de l'hôtel, MM. les Quatre-Minis-

traux ayant autorisé Chs. Soutzener à rendre public ce qui avait eu lieu dans cette circonstance, il ose espérer qu'il réussira par-là à repousser les bruits calomnieux qui paraissent avoir été répandus dans le seul but de nuire à son établissement.

60. On recevrait dans un greffe du pays, un jeune homme de bonnes mœurs et intelligent. S'adr. au bureau d'avis.

61. M. Petey, chirurgien-dentiste, a l'honneur de prévenir MM. les habitans de Neuchâtel et des environs, qu'il est de retour.

62. Les amateurs de musique sont avertis, que M. Kilgenstein reçoit toujours les abonnemens p. M. Nægeli de Zurich et qu'on trouvera chez lui son catalogue général de musique.

63. Un pasteur du canton de Berne désire placer son fils, âgé de 11 ans, en échange d'un garçon ou d'une fille. S'adr. à C. Borel, tanneur, à Valangin.

64. Une maison de commerce de Berne demande un jeune homme p. apprenti. S'adr. à M. Ant. Fornachon, à Neuchâtel, qui indiquera.

65. On demande à la campagne un abonnement au Journal des Débats de préférence, ou à l'un des journaux de Paris, après la lecture en ville. S'adr. au bureau d'avis.

66. Avec autorisation de MM. les Quatre-Ministres, M. Bolla continuera à recevoir, pendant le peu de jours qu'il restera en cette ville, les personnes qui désirent lui faire l'honneur de le consulter. On peut se procurer jusqu'à Lundi prochain, de son dentifrice anticorrupteur, si renommé p. calmer les douleurs et p. détruire la carie des dents. L'utilité de cette liqueur, le besoin urgent qu'elle fait dans chaque maison, la fraîcheur qu'elle donne à la bouche, ainsi que le bien-être de ceux qui en font usage, tout doit exciter l'attention des personnes qui désirent s'épargner des douleurs et conserver leurs dents et leurs gencives en bon état. Il y a des bouteilles de L. 1 jusqu'à 4. On trouve aussi chez lui, une poudre astringente, composée de fins aromates, p. la propreté journalière de la bouche. Il est logé chez M.^{me} Jeanrenaud, rue des Epancheurs.

67. Un particulier de la campagne désirerait emprunter une somme de 30 louis, sous hypothèque et bonnes cautions. S'adr. au Sieur Auguste Guyot, procureur, rue St. Maurice.

68. Un naturaliste qui connaît parfaitement la manière d'empailler toutes espèces d'animaux, quadrupèdes, oiseaux, poissons et amphibiens; ainsi que l'art de traiter et de conserver les insectes, de faire des squelettes et de travailler en cire, recevrait un élève. On peut prendre des informations, par lettres affranchies, chez M. Rordorf, rue des Fontaines n° 28, à Berne.

69. Un très-bon régent de campagne du canton de Berne, prendrait deux jeunes gens en pension jusqu'à Pâques ou pour plus long-tems. Rien ne sera négligé pour son instruction et son traitement. Le prix p. la pension, le blanchissage et l'instruction, sera de cinq louis jusqu'à Pâques. S'adr. au bureau d'avis.

70. Un Dame de la ville demande une personne p. être près d'elle. — Elle offre à louer de suite, deux chambres garnies. S'adr. au bureau d'avis.

COMITÉ DES CONCERTS.

71. Le Comité des Concerts avise les personnes qui voudraient encore prendre part à la souscription ouverte l'année dernière pour l'encouragement de la musique, qu'elles y seront admises p. les deux années qui lui restent à courir, et cela aux conditions du prospectus, et moyennant qu'en sus de l'abonnement simple de L. 8., 8 par année, minimum de la souscription, elles payent à la caisse des Concerts une indemnité de L. 4., 4 pour la première année écoulée; celles qui prendront deux ou plusieurs abonnemens, seront exemptes de cette indemnité. On est prevenu d'ailleurs, que des mesures seront prises p. que les avantages qui seront accordés aux souscripteurs sur les billets d'entrée aux concerts, auxquels leurs souscriptions leur donnent droit, leur soient exclusivement réservés. Les nouvelles souscriptions devront être faites chez M. Favarger, avocat, avant le 1^{er} Janvier prochain, et non plus tard. — Les amateurs non connus qui désireraient jouer à l'orchestre, sont invités à s'annoncer à M. Gallot, secrétaire-de-ville, vice président du Comité.

TAXE DES VIANDES, dès le 5 Déc. 1825.

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)
Le bœuf à 7 1/2 cr. | Le veau à 7 cr.
La vache à 6 1/2 cr. | Le mouton à 8 cr.

TAXE DU PAIN, mi-blanc, 4 cr. la livre.

PRIX DES GRAINS, au marché du 1^{er} Déc. bré
Froment l'émine bz. 18 1/2 à 19.
Moitié-blé — „ — — —
Mêcle — „ 10 à 12.
Avoine — „ 7 à 7 1/2.
Orge — „ 9 à 10.
Epeautre le quintal L. —, —.